

Itinéraire Monteils Najac

Activité : CANOË-KAYAK

- Longueur du tronçon : 12000 m.

- Présence d'une zone d'embarquement et de débarquement : OUI

PDESI

Plan
Départemental
des Espaces,
Sites
et Itinéraires



Handi-site * :

Moteur : NON
Visuel : NON
Mental : NON

CONFORT / AMENAGEMENTS :

- Sanitaires : OUI
 - Point d'eau : NON
 - Aire de pique-nique : NON
 - Parking : OUI
 - Parking bus : OUI
 - Autres activités sportives : OUI
- Randonnée pédestre

* Légende : - OUI : pratique autonome et pratique accompagnée possibles
- NON : pratique autonome et / ou pratique accompagnée impossible(s)

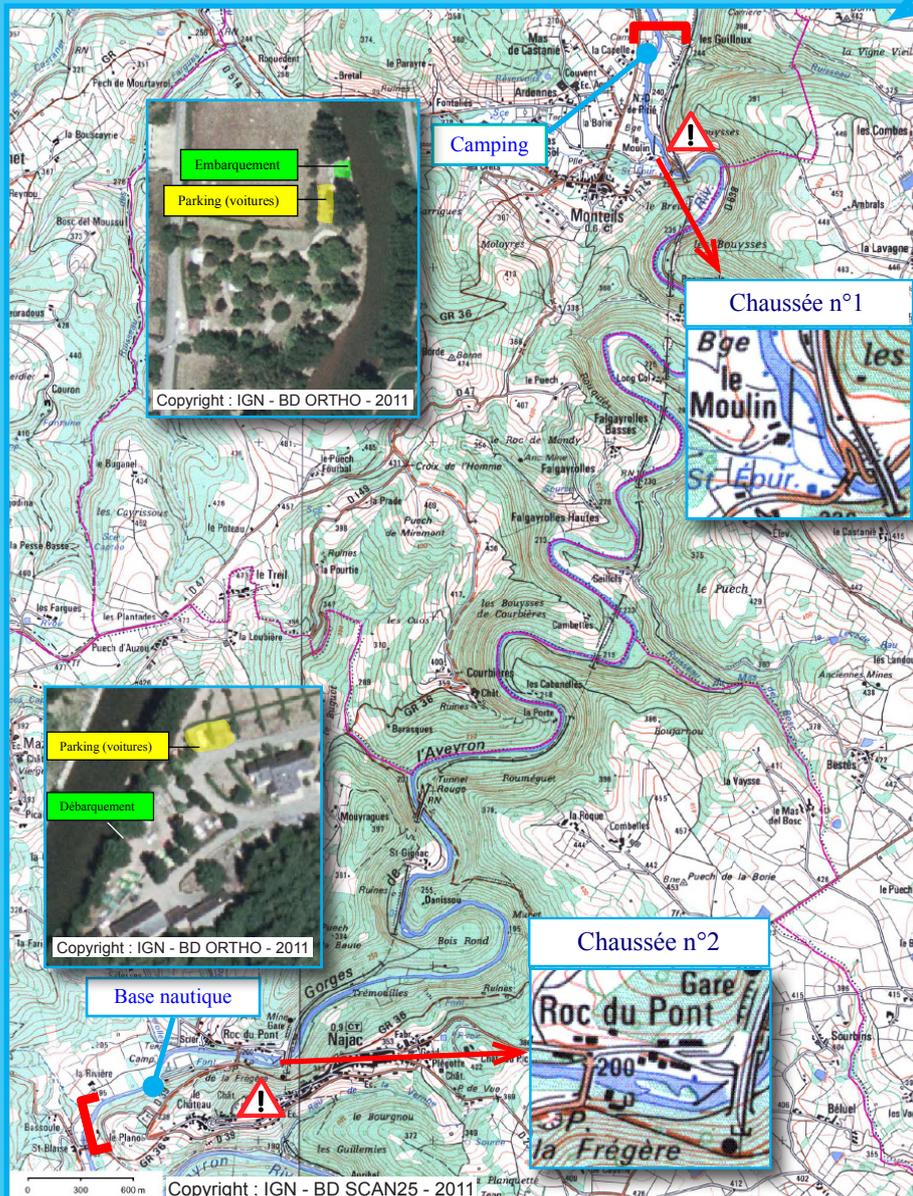
Informations complémentaires :

- Des professionnels peuvent encadrer l'activité.

Listing disponible sur : <http://www.tourisme-aveyron.com/fr/sports/annuaire.php>

Cet itinéraire est en accès libre et gratuit du 1^{er} juin au 30 septembre.

*«Des propriétaires vous accueillent,
en respectant ce lieu, vous en assurez la pérennité»*



Recommandations de sécurité

Le milieu naturel peut être instable, changeant et donc DANGEREUX. Avant de pratiquer sur ce lieu, **assurez-vous que toutes les conditions de sécurité sont réunies** pour minimiser les risques inhérents au milieu naturel.

Quelques consignes :

- utiliser les équipements de sécurité adéquats pour naviguer,
- naviguer uniquement sur des débits correspondant à votre niveau,
- s'informer des conditions météorologiques et du débit avant de naviguer auprès des **professionnels locaux** ou par le biais de sites Internet (Exemples : www.vigicrues.gouv.fr, <http://france.meteofrance.com>, www.eauxvives.org, www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr/acrue/index2.htm, ...).

Attention : il existe 2 chaussées sur ce parcours :

Chaussée n°1 : PASSER A GAUCHE

Chaussée n°2 : PASSER A DROITE

Parfois présent au pied des chaussées, le rappel représente le plus grand danger de la rivière. C'est un mouvement d'eau au pied des chutes (peu importe la hauteur), qui «emprisonne» tout objet flottant. C'est un piège mortel que le kayakiste doit savoir déceler.

Attention aux arbres en travers de la rivière, qui peuvent coincer le kayakiste !

Recommandations environnementales

(Source : Fédération de Pêche de l'Aveyron)

Ce lieu de pratique est situé sur une zone sensible au niveau environnemental. Il est de la responsabilité de chacun de ne pas mettre en péril l'équilibre du milieu naturel. Aussi, il convient :

- de respecter l'intégrité des habitats animaliers présents (berges et rivière),
- de ne pas créer de seuil dans la rivière (ne pas creuser le lit de la rivière),
- de limiter le piétinement sur les zones courantes peu profonde,
- d'éviter toute forme de pollution sonore du milieu,
- d'embarquer et débarquer uniquement dans les zones indiquées sur cette fiche,
- de ne pas naviguer sur cette rivière en cas de débit insuffisant (le raclage provoque des dégâts importants sur les frayères).

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sous réserve d'interventions qui modifieraient les caractéristiques du lieu. Elles ne sauraient engager la responsabilité du Conseil Départemental.